

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 31/03/2025 - B2025/012971 - 2005 B 04252 - 484 406 186 - 4 AOUT AUTOS

Désignation de l'entreprise		SARL 4 AOUT AUTOS		48 Rue DU DAUPHINE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				69800 SAINT-PIERRE			
SIRET		4 8 4 4 0 6 1 8 6 0 0 0 2 9		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122023		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles *	028	22 988	030	21 781	1 208	2 196
	Immobilisations financières* (1)	040	8 711	042		8 711	8 711
	Total I (5)	044	31 699	048	21 781	9 919	10 907
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	890	052	890	1 450
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			1 519
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	62 979	070	62 979	37 779	
		072	2 728	074	2 728	888	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	74 377	086	74 377	107 122	
	Charges constatées d'avance *	092		094		198	
	Total II	096	140 973	098	140 973	148 956	
	Total général (I + II)	110	172 672	112	21 781	150 892	159 864
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 500	1 500		
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		150	150		
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	2 086	2 086			
	Report à nouveau	134	55 785	15 180			
	Résultat de l'exercice	136	4 712	40 605			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	64 234	59 522			
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	4 784	8 004			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	7 636	19 177			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	29 763	21 000			
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	40 534	51 537			
	Comptes courants d'associés	173	3 017				
	Autres dettes	175	924	625			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	86 658	100 342			
Total général (I + II + III)	180	150 892	159 864				
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 602	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

6/28/2024 Come Caribbe Cadone

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 4 AOUT AUTOS		Néant ☐					
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122023	Exercice N-1 clos le 31122022				
				1	2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215	129 720				
				217	171 986				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
Autres produits			230						
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	301 706				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	112 777				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	560				
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	53 007				
					50 825				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 514	244	4 232				
	Rémunérations du personnel *			250	94 752				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	29 623				
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39.1-2°, al 3 du CGI)	255		254	989				
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	72			
260					2				
Total des charges d'exploitation (II)				264	296 012				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	5 694				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280					
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294	150				
	Charges exceptionnelles	{ Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347		300	1 122			
			348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	832				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	4 712			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	4 712				
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	832				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330					
	écart de valeurs liquidatives sur OPC *		248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))		249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991				
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
	dont divers *	{ Créance due au report en arrière du déficit Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	{ Déduction exceptionnelle (art 39 decies) Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	{ Déduction exceptionnelle (art 39 decies) Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	641	647			
							643	645	990
							648	649	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	5 544			
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	5 544				
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				372					

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL 4 AOUT AUTOS										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 400	442		444		446	2 400												
	Installations générales agencements divers	450	15 260	452		454		456	15 260												
	Matériel de transport	460	2 900	462		464		466	2 900												
	Autres immobilisations corporelles	470	2 428	472		474		476	2 428												
Immobilisations financières		480	8 711	482		484		486	8 711												
TOTAL		490	31 699	492		494		496	31 699												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	2 400	532		534		536	2 400												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	13 628	542	750	544		546	14 378												
	Matériel de transport	550	2 900	552		554		556	2 900												
	Autres immobilisations corporelles	560	1 864	562	239	564		566	2 103												
TOTAL		570	20 792	572	989	574		576	21 781												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations		590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SARL 4 AOUT AUTOS**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

	Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683			
Autres Immob. incorp	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710		715		2	
Constructions	720		725		3	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5	
Matériel de transport	750		755		6	
Autres immobilisations corporelles	760		765		7	
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	
					780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	60 391
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	30 372
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 4 AOUT AUTOS		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012023	et clos le : 31122023	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	3
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	301 706
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	301 706
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	124 120
Variation négative des stocks	145	560
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	20 471
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	75
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	72
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	145 298
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137 156 409
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	156 409
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	301 706
Effectifs au sens de la CVAE	023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1	1
---	---

 (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 48440618600029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4 AOUT AUTOS

ADRESSE (voie) 48 Rue DU DAUPHINE

CODE POSTAL 69800 VILLE SAINT-PIEST

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	150

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique GATT Prénom(s) Sandra
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 75
Naissance : Date 07061989 N° département 69 Commune LYON Pays FRANCE
Adresse : N° 7 Voie ALLEE DES CAMELIAS
Code postal 69120 Commune VAULX EN VELIN Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique LAROSA Prénom(s) Frank
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 75
Naissance : Date 25081987 N° département 69 Commune LYON Pays FRANCE
Adresse : N° 7 Voie ALLEE DES CAMELIA
Code postal 69120 Commune VAULX EN VELIN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET

48440618600029

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 4 AOUT AUTOS

ADRESSE (voie) 48 Rue DU DAUPHINE

CODE POSTAL 69800 VILLE SAINT-PIEST

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012023 et clos le 31122023 Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société	Adresse du siège social
SARL 4 AOUT AUTOS	
SIRET 48440618600029	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
48 Rue DU DAUPHINE	
69800 SAINT-PRIEST	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées Commerce et réparation automobile Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0	Bénéfice imposable à 15% 5 544	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies ☐	Zones franches d'activité art 44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art 44 sexdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art 244 quater W du CGI ☐			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	Comptabilité expert
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
AL CONSULTANTS 112 -114 rue Jean Vallier 69007 LYON Tél : 04 37 65.17.72		Tél :	
OGA/OMGA ☐	Viseur conventionné ☐	(Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA OGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date : Lieu :	
N° d'agrément :		Qualité et nom du signataire :	
Signature :			
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐ prestataire :			

Désignation de l'entreprise **SARL 4 AOUT AUTOS**
et date de clôture de l'exercice **31/12/2023**

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")			
Désignation de l'entreprise et Date de clôture de l'exercice		SARL 4 AOUT AUTOS 31122023	
K	DIVERS		
NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %			
	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
M VLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
M VLT imputée sur les P VLT de l'exercice			
M VLT réalisée au cours de l'exercice			
M VLT restant à reporter			
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)		
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice			

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SARL 4 AOUT AUTOS	48440618600029	4520A
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
48 Rue DU DAUPHINE		
69800 SAINT-PRIEST		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	5 544
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € ou 42 500 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	5 544
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	5 544

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2024

[illegible]

2033B - Divers à réintégrer
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2023

Libellé	Montant
Totalisation	

4 AOUT AUTOS
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1500 EUROS
Siège Social : 48 RUE DU DAUPHINE
69 800 SAINT PRIEST
RCS LYON B 484 406 186

**RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 28 NOVEMBRE 2024**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales, mon rapport sur les opérations de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, ainsi que sur les comptes et le bilan dudit exercice, soumis à votre approbation.

Pour votre information, je joins au présent rapport les autres documents prescrits par la loi et que je vous ai adressés dans les délais légaux.

Les comptes et le bilan qui vous ont été soumis ont été établis selon les formes et méthodes d'évaluation prescrites par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

Poursuite normale de l'activité de la société produisant un bénéfice de 5 544 €.

EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE :

Néant

EVENEMENTS IMPORTANTS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA REDACTION DU PRESENT RAPPORT :

Néant

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

L'Assemblée Générale annuelle a pris acte du résultat de 5 544 €, et a proposé d'attribuer celui-ci au report à nouveau du compte pour 5 544 € qui s'établira ainsi à 61 329 €, et 150 € restant à la réserve légale.

DIVIDENDES ET AVOIRS FISCAUX VERSES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES :

Néant

PRISES DE PARTICIPATION :

Aucune nouvelle participation n'a été prise

PERSPECTIVES :

La gérance confirme que l'année 2023 a été moins bonne que 2022 mais devrait se confirmer en 2024.

Je vous demande de bien vouloir voter favorablement sur le texte des résolutions qui vont être soumises à votre approbation.

La Gérance



4 AOUT AUTOS
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1500 EUROS
Siège Social : 48 Rue du DAUPHINE
69 800 SAINT PRIEST
RCS LYON B 484 406 186

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 NOVEMBRE 2024

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du Code de Commerce, visant les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et l'un des Gérants ou Associés, je vous informe qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il a été attribué, au titre de l'exercice écoulé à Mr Franck LAROSA, un salaire Net imposable de 31 096 €, et 1108 € de social.

Je vous demande de bien vouloir agréer ces conventions.

La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that appears to be a single, continuous stroke forming a loop and then extending upwards and to the right.

4 AOUT AUTOS
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1500 EUROS
Siège Social : 48 RUE DU DAUPHINE
69 800 SAINT PRIEST
RCS LYON B 484 406 186

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 NOVEMBRE 2024

*L'an deux mille VINGT QUATRE,
Le VINGT HUIT NOVEMBRE à 18 heures*

*Les Associés de la Société « 4 AOUT AUTOS » se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle,
au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par la Gérance.*

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Franck LAROSA, Gérant

*Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en
entrant en séance.*

Le Président précise que le Capital est composé de la manière suivante :

Mr LAROSA Franck, célibataire,
Demeurant, 23 rue Pomponne Serve, 69 180 Chassieu
Représentant 75 parts sociales

Et,
Melle GATT Sandra, célibataire,
Demeurant, 23 rue Pomponne Serve, 69 180 Chassieu
Représentant 75 parts sociales

Soit 150 parts représentant la totalité des parts sociales de la sarl 4 Août Autos,

*Et constate que la feuille de présence, certifiée exacte par ses soins, fait ressortir que la totalité
des associés représentant les parts sociales étaient présents, soit 150 parts sur un total de 150
le Président constate que le quorum requis étant atteint,*

*En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer, et prendre ses décisions à la majorité
requis de la moitié des parts sociales.*

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- *Rapport de la Gérance sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice social
clos le 31 décembre 2023, ainsi que sur les opérations visées à l'article L223-19 du Code
de Commerce intervenues au cours du même exercice ;*
- *Examen et approbation des comptes et du bilan dudit exercice,*
- *Affectation des résultats*
- *Approbation des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce*
- *Questions diverses*
- *l'inventaire, le compte de résultat, l'annexe et le bilan de l'exercice écoulé ;*
- *le rapport de la Gérance ;*
- *le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée,*

LF

puis il rappelle que le rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice, le compte de résultat, le bilan ainsi que le texte des résolutions proposées ont été adressées aux associés non gérants, plus de quinze jours francs avant la date de l'Assemblée, et que pendant ce même délai de quinze jours francs précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la Gérance. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Celle-ci étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, les approuvent tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus de sa gestion à la Gérance.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte d'un résultat bénéficiaire de 5 544 € pour l'exercice écoulé, sur proposition de la Gérance, ce résultat est affecté au compte report à nouveau pour 5544 €, compte tenu de cette affectation, le compte s'établit ainsi à 61 329, à la réserve légale étant de 150 €,

Pour répondre aux prescriptions légales, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve ces conventions.

Avant de mettre aux voix cette résolution, la Présidente rappelle que chacun des associés ne peut participer au vote sur les conventions auxquelles il a participé et que ses parts ne sont prises en compte pour le calcul du quitus et de la majorité.

Cette résolution, mise aux voix, les voix de la gérante étant exclues l'assemblée ne peut voter cette résolution.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture a été signé par la Gérance.

la Gérance



SARL 4 AOUT AUTOS
48 Rue du Dauphiné
69800 SAINT PRIEST
Société à Responsabilité Limitée au Capital de 1500 €

RCS LYON B 484 406 186

FEUILLE DE PRESENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE LE 28 NOVEMBRE 2024

Mr/Mme/Melle Prénom et Nom Domicile	PARTS	VOIX	Mandataire Mr/Mme/Mlle Prénom/Nom/Dom	SIGNATURES
Mr LAROSA Franck	75	75		
Mlle GATT Sandra	75	75		
TOTAUX	150	150		

Le Président de Séance soussigné, LAROSA Franck

Certifie exacte la présente feuille de présence faisant apparaître que l'ensemble des associés sont présents, totalisant 150 parts ayant droit de vote et auxquelles sont attachées 150 voix,

*A St Priest,
LE 28 NOVEMBRE 2024*

Mr Franck LAROSA
LE PRESIDENT DE SEANCE

